

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 avril, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LAURAT, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23 Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14

ETAIENT PRESENTS: M. Yves LAURAT, Maire, Mme Maryvonne DELLANDREA, Adjointe, Mrs Alain CONSTANTIN, René AMOUDRUZ, Hervé RAFFIN, Gilles PEGUET, Fernand DESCHAMPS, Adjoints, Mmes Emmanuelle TURBELIN, Marise FAREZ, Mrs Sébastien MONTESSUIT, Jean-Marc LEHODEY, Christian ANTHONIOZ, Franck TOMASINA, François CARILLO

<u>POUVOIRS</u>: Mme Gaëlle MOGENIER pour M. Fernand DESCHAMPS, Mme Martine COPPEL pour Mme Marise FAREZ, M. Denis ROUGE pour M. Sébastien MONTESSUIT, Mme Catherine MARCELLY pour Mme Emmanuelle TURBELIN, Mme Sophie KELLE pour M. François CARILLO

EXCUSE(S): Mmes Emmanuelle PASQUIER, Aurélie ANIQUET, Emmanuelle MENIN, M.Marc GERODOLLE M. Gilles PEGUET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Sommaire

01 - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2018 2
02 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 2
03 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2018
04 – TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2018
05 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 7
06 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 20187
06 BIS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : TARIFICATION 2018 DU PRIX DE L'EAU POTABLE10
07-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 201710
08 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 201811
08 BIS – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2018 DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT. 13
09 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FDDT
10 – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (2018-2019)
11 – TARIFICATION DES DROITS DE PLACE : AJOUT D'UN TARIF ABONNEMENT (HIVER PRAZ DE LYS) 15
12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
13 – APPROBATION CONVENTION DE FINANCEMENT (CONSEIL DEPARTEMENTAL) RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE PERMETTANT LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE DE PROTECTION CONTRE LES EBOULEMENTS SUR LA RD 328 A LA RAVINE
14 – SUPPRESSION DES REGIES DU SIVU DE TANINGES (FORFAITS ASSURANCES, FOIRES ET EXPOSITIONS) POUR LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS

01 - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2018

RAPPORTEUR: YVES LAURAT

Monsieur le Maire fait lecture intégrale du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018. Aucune question et remarque ne sont exprimées.

Après présentation et lecture du procès-verbal, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

Délibération n°2018-041

02 - BUDGET PRINCIPAL: AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPORTEUR: MARYVONNE DELLANDREA

Madame la 1^{ère} adjointe présente la proposition d'affectation du résultat 2017, issu du Compte Administratif voté par le Conseil Municipal le 22 mars 2018.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **571 177,58** € dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002): 171 177,58 € Section d'investissement (art. 1068): 400 000,00 €

Sur proposition de Madame DELLANDREA, 1ère adjointe,

Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, et 4 abstentions (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

• **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) : 171 177,58 € Section d'investissement (art. 1068) : 400 000 €

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

03 - BUDGET PRINCIPAL: BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR: MARYVONNE DELLANDREA

Madame Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2018 du Budget Principal, tel que préparé par la Commission des Finances.

Madame TURBELIN et Monsieur LEHODEY questionnent Monsieur le Maire et Madame Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe sur quelques points : projet du parking souterrain, modalité d'affectation du résultat....

Monsieur DESCHAMPS, Adjoint, donne des réponses concernant le projet de parking souterrain, aujourd'hui en sommeil, et Monsieur le Maire complète sur la partie budgétaire.

Section de Fonctionnement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 399 000,00 €.** La répartition est la suivante :

DEPENSES

Dépenses de l'exercice	4 547 000,00 €
Dotations aux Amortissements	660 000,00 €
Virement prévisionnel à la section	
d'investissement	192 000,00 €
TOTAL	5 399 000,00 €

RECETTES

Affectation du résultat antérieur Issue de la section de fonctionnement	171 177,58 €
Recettes de l'exercice	5 227 822,42 €
TOTAL	5 399 000,00 €

Section d'Investissement:

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 430 297,87 €. La répartition est la suivante :

DEPENSES

Opérations non affectées

Remboursement du capital des emprunts et de la ligne de trésorerie	847 000,00 €
Remboursement du capital des emprunts (avance à la SPL)	150 000,00 €
Taxe d'Aménagement (reversement)	21 000,00 €

Etudes

Etudes diverses	24 730,00 €

Acquisitions de biens

Acquisition de terrains, mobilier, matériel	540 470,00 €
de transport, voirie, espaces verts	

Travaux neufs

Aménagements divers sur bâtiments	283 484,79 €
Aménagement centre bourg	1 010 000,00 €
MJC Crèche, Halte-Garderie, accessibilité	259 000,00 €
Ecole Mélan, accessibilité	222 000,00 €
Voies communales	552 432,65 €
Travaux divers	197 579,43 €
Forets et Alpages	138 000,00 €
Projets divers (Vieux Bourg, Maison de Santé)	169 600,00 €

Dépenses diverses

Travaux pour compte de tiers	15 001,00 €
Travada pour compte de tiers	15 001,00 0

TOTAL DES DEPENSES DE	4 430 297,87 €
L'EXERCICE	

RECETTES

Subventions	549 732,00 €
Fonds de compensation T.V.A.	93 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €
Amortissements des immobilisations	660 000,00 €
Autres Recettes (Taxe d'Aménagement, Ligne	734 865,61 €
de Trésorerie, remboursement SPL, Cessions	
de terrains)	
Travaux pour compte de tiers	15 001,00 €
Virement de la section de fonctionnement	192 000,00 €
Emprunt	611 000,00 €

Total des recettes de l'exercice 3 255 598,61 €

Excédent 2017 reporté 1 174 699,26 €

TOTAL DES CREDITS RECETTES 4 430 297,87 €	
---	--

Entendu l'exposé de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe, Après présentation et examen du dossier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, et 4 voix contre (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

• **APPROUVE** le projet de budget primitif du Budget Principal de la Commune pour 2018, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement 5 399 000,00 € Section d'Investissement 4 430 297,87 €

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

04 - TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2018

RAPPORTEUR: YVES LAURAT

Monsieur le Maire informe les conseillers que les nouvelles bases ont été reçues de la DGFIP début Avril 2018 (formulaire 1259). Selon les informations de la DGFIP, ces bases évoluent respectivement de +3,6% pour la taxe d'habitation et de +2,3% pour la taxe foncière, représentant un produit attendu de 2 567 907€ à taux constant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de 2 % pour la part communale (soit un produit attendu de 2 620 000 €), afin de faire face à la diminution des dotations de l'Etat, aux conséquences du transfert de la compétence Tourisme à la CCMG, à l'augmentation des charges dont le transfert à la Commune de dépenses précédemment prises en charge par le budget de la Régie des Remontées Mécaniques et non conservées par la SPL La Ramaz, ceci tel qu'expliqué et présenté lors du Conseil Municipal du 22 Mars 2018 (Débat d'Orientation Budgétaire).

Le total des pertes de recettes, des charges nouvelles, des conséquences nettes des transferts de compétence à la CCMG (gains et pertes) s'élève à plus de 600 000€.

Monsieur le Maire rappelle que le produit de la CFE et autres taxes est désormais perçu par la CCMG.

Les taux votés pour l'année 2017 étaient :

Taxe d'habitation : 19,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 79,58 %

Les taux pour l'année 2018 proposés sont de :

Taxe d'habitation : 20,30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,17 %

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour et 4 voix contre (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

• APPROUVE les taux d'imposition, part communale, pour l'année 2018, fixés à :

Taxe d'habitation : 20,30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,17 %

 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

05 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU: AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPORTEUR: MARYVONNE DELLANDREA

Madame la 1ere adjointe présente la proposition d'affectation du résultat 2017, issu du Compte Administratif voté par le Conseil Municipal le 22 mars 2018.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **72 836,03** € dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) : **2 836,03** € Section d'investissement (art. 1068) : **70 000,00** €

Sur proposition de Madame Maryvonne DELLANDREA, 1^{ère} adjointe, Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de l'Eau comme suit :

Section de fonctionnement (art. 002) : 2 836,03 €
Section d'investissement (art. 1068) : 70 000,00 €

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018
Le Maire,
Y. LAURAT
Délibération n°2018-045

06 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR: MARYVONNE DELLANDREA

Madame Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau, <u>service public délégué par un contrat d'affermage</u>, tel que préparé par la Commission des Finances.

Comme indiqué au Point 06 Bis, Monsieur le Maire souligne que cette proposition de budget n'inclut pas d'augmentation du prix de l'eau (part communale), et donne des explications complémentaires aux conseillers sur la construction du budget.

Section d'Exploitation :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à 217 000,00 €. La répartition est la suivante : <u>DEPENSES</u>

Dépenses de l'exercice	33 000,00 €
Dotations aux Amortissements	120 000,00 €
Virement prévisionnel à la section	
d'investissement	64 000,00 €
TOTAL	217 000,00 €

RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté	2 836,03 €
Reprise Subventions	14 000 €
Recettes de l'exercice	200 163,97 €
TOTAL	217 000,00 €

Section d'Investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **909 446,15** € La répartition est la suivante :

DEPENSES

Amortissement de subvention d'investissement	14 000 €
Remboursement d'emprunts	94 000 €
Travaux de réseaux et installations	
techniques	746 446,15 €
Autres créances immobilisées (écriture	
relative à la TVA)	55 000 €

Total des dépenses de l'exercice

909 446,15 €

	İ
TOTAL DES CREDITS DEPENSES	909 446,15 €

RECETTES

Subventions d'investissement	195 000 €
Amortissements des immobilisations	120 000 €
Affectation à l'investissement du résultat d'exploitation capitalisé	70 000 €
Emprunts	230 000 €
Autofinancement	64 000 €
Créances TVA (récupération)	55 000 €
Installations techniques (écriture relative à la TVA)	55 000 €

TOTAL DES RECETTES DE	789 000,00 €
L'EXERCICE	

Excédent 2017 reporté

120 446,15 €

TOTAL DES CREDITS RECETTES 909 446,15 €

Entendu l'exposé de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe, Après présentation et examen du dossier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 2 voix contre (Madame TURBELIN, Monsieur MONTESSUIT), et 2 abstentions (par procuration Madame MARCELLY, par procuration Monsieur ROUGE)

• **APPROUVE** le projet de budget primitif du Budget annexe de l'eau de la Commune pour 2018, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement
Section d'Investissement

217 000,00 €
909 446,15 €

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

06 BIS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : TARIFICATION 2018 DU PRIX DE L'EAU POTABLE

RAPPORTEUR: MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, en cohérence avec le vote sur le budget primitif, l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal donne son accord à cet ajout. Monsieur le Maire propose aux conseillers un **maintien** du tarif de l'eau 2017, soit pour l'usager abonné, des conditions tarifaires identiques pour la part communale, hors part du délégataire et taxes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, et 4 abstentions (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

- **APPROUVE** le maintien du tarif du prix de l'eau potable soit pour l'usager abonné, un tarif 2018 inchangé par rapport à 2017, pour ce qui concerne la part communale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

Délibération n°2018-047

07-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPORTEUR: MARYVONNE DELLANDREA

Madame Maryvonne DELLANDREA, 1ère adjointe, présente la proposition d'affectation du résultat 2017, issu du Compte Administratif voté par le Conseil Municipal le 22 mars 2018. L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **36 693,27** € dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002): 6 693,27 €
Section de fonctionnement (art. 002): 30 000,00 €

Sur proposition de Madame Maryvonne DELLANDREA, 1ère adjointe,

Le Conseil Municipal,

Après présentation et examen du dossier,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, et 4 abstentions (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2017 du Budget annexe de l'assainissement de la Commune de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement (art. 002) : 6 693,27 €
 - Section d'investissement (art. 1068) : 30 000,00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

08 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR: MARYVONNE DELLANDREA

Madame Maryvonne Dellandrea, 1^{ère} Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2018 du Service de l'Assainissement, <u>service public délégué par un contrat de concession</u>, tel que préparé par la Commission des Finances.

Monsieur le Maire souligne que cette proposition de budget n'inclut pas d'augmentation du prix de l'assainissement (part communale), et donne des explications complémentaires aux conseillers sur la construction du budget.

<u>Section d'Exploitation</u>:

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **246 000,00 €.** La répartition est la suivante :

DEPENSES

Crédits de l'exercice	35 000,00 €
Dotations aux Amortissements	160 000,00 €
Virement prévisionnel à la section	
d'investissement	51 000,00 €
TOTAL	246 000,00 €

RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté	6 693,27 €
Reprise amortissement de subventions	30 000,00 €
Recettes de l'exercice	209 306,73 €
TOTAL	246 000 €

Section d'Investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **804 670,58 €.** La répartition est la suivante :

DEPENSES

Amortissement de subventions d'investissement	30 000 €
Remboursement d'emprunts	90 000 €
Etudes	25 000 €
Travaux de réseaux et installations techniques	598 670,58 €
Autres créances immobilières (écriture relative à la TVA)	61 000 €

Total des dépenses de l'exercice 804 670,58 €

TOTAL DES CREDITS DEPENSES	804 670,58 €
ECETTES	
	160 000 €
Amortissement des immobilisations	
Subventions d'investissement	188 000€
Tva par le Fermier	61 000 €
Installations techniques	61 000 €
(écriture relative à la TVA)	
Affectation du résultat	30 000 €
Emprunts	150 000 €
Autofinancement	51 000 €
Total des dépenses de l'exercice	701 000,00 €
Excédent 2017 reporté	103 670,58 €

TOTAL DES RECETTES DE	804 670,58 €
L'EXERCICE	

Entendu l'exposé de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe, Après présentation et examen des différents chapitres,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, et 4 voix contre (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du Service de l'Assainissement pour 2018, équilibré en recettes et dépenses, à :
 - Section de fonctionnement 246 000,00 €
 - Section d'investissement 804 670,58 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

08 BIS - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : TARIFICATION 2018 DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR: MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, en cohérence avec le vote sur le budget primitif, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal donne son accord à cet ajout. Monsieur le Maire propose aux conseillers un **maintien** du tarif de l'assainissement 2017, soit pour l'usager abonné, des conditions tarifaires identiques pour la part communale, hors part du délégataire et taxes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, et 4 abstentions (Madame TURBELIN et par procuration Madame MARCELLY, Monsieur MONTESSUIT et par procuration Monsieur ROUGE)

- APPROUVE le maintien du tarif du prix de l'assainissement soit pour l'usager abonné, un tarif 2018 inchangé par rapport à 2017, pour ce qui concerne la part communale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018

Le Maire,
Y. LAURAT

Délibération n°2018-050

09 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FDDT

Monsieur Rémy BARNET, Directeur Général des Services, expose que 4 demandes distinctes de subventions au titre du FDDT (Fonds départemental pour le développement des territoires) doivent être transmises au Conseil Départemental avant le 16 Avril 2018 et qu'à cette fin, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour les quatre dossiers suivants :

- Tranche 1 Phase 2 des travaux du Centre-bourg : aménagement urbain et paysager (350K€)
- Tranche 2 des travaux du Centre-bourg : Honoraires de maîtrise d'œuvre (39K€) et travaux (605K€ : Carrefour giratoire, Place du Dr Humbert et Parvis de l'Eglise)
- Aire de stationnement pour la Maison de Santé et circulation piétonne (154K€)
- Voiries (691K€).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès du Département au titre du FDDT 2018 et à solliciter les subventions les plus élevées possibles relatives aux 4 dossiers mentionnés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

10 - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (2018-2019)

Le 12 Avril 2017, le Conseil avait délibéré sur le tarif applicable à la rentrée de Septembre 2017 relatif à la participation des familles aux transports scolaires. En prévision des inscriptions pour la rentrée de Septembre 2018 et compte tenu de l'évolution des coûts, le conseil doit délibérer sur le tarif (participation des familles) applicable à partir de la rentrée de Septembre 2018 ; 3 hypothèses de nouveaux tarifs annuels sont proposées au Conseil municipal.

Monsieur Gilles PEGUET, Adjoint, précise que :

- la part du SIVM est maintenue à 40€
- des parents prennent la carte mais ne l'utilisent pas
- peu de parents connaissent le coût du transport scolaire pour la Commune

Madame TURBELIN indique que, pour les parents, le fonctionnement est compliqué; Monsieur Gilles PEGUET répond que toutes les inscriptions doivent se faire avant le 15 Juillet pour que le SIVM soit en capacité de donner le dimensionnement du bus à cette date, d'où la nécessaire anticipation.

A la demande de plusieurs conseillers, une explication complémentaire sur le calcul effectué par le SIVM du coût de chaque circuit, sera transmise lors de la prochaine séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire Après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE une augmentation de 10 % quant à la participation des familles aux transports scolaires ce qui donne : 66,00 € pour un enfant ; 45,00 € pour le 2ème enfant ; 26,00 € pour le 3ème enfant ; gratuit pour le 4ème enfant ; 56,00€ pour une inscription en cours d'année , non justifiée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

11 - TARIFICATION DES DROITS DE PLACE: AJOUT D'UN TARIF ABONNEMENT (HIVER PRAZ DE LYS)

RAPPORTEUR: MONSIEUR LE MAIRE

Lors de sa séance du 21 Décembre 2017, le Conseil avait délibéré sur un nouveau tarif 2018. La représentante des commerçants forains, rencontrée en Mairie le 16 Mars 2018, exprime la demande d'un tarif **additionnel**; en l'espèce, il est proposé au Conseil d'ajouter un tarif de type « abonnement hiver » (marché du Praz de Lys) à hauteur de 34€/ml (soit une <u>augmentation</u> portée à 2€ le ml, et sur la base de 17 présences), payable en totalité dès le début de saison.

Pour information, les tarifs « abonnement à l'année » des communes de Samoëns et des Gets sont respectivement de 70€/ml et 73,80€/ml ; ces communes font bénéficier les commerçants forains de l'alimentation en eau et en électricité depuis des bornes prévues à cet effet (installation à programmer pour la station du Praz de Lys), les bornes de raccordement électrique étant existantes sur Taninges.

Sur proposition de Monsieur le Maire Après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

- APPROUVE l'ajout d'un tarif abonnement de 34€/ml pour le marché du Praz de Lys tel que présenté ci-dessus applicable jusqu'à l'installation des bornes d'alimentation en électricité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

Délibération n°2018-053

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR: REMY BARNET

Monsieur Rémy BARNET Directeur Général des Services, expose au Conseil Municipal qu'il faut mettre à jour le tableau des effectifs afin qu'il soit en concordance avec les besoins de la collectivité, la dernière actualisation ayant été proposée au Conseil lors de sa séance du 28 Septembre 2017 Il ajoute qu'un point a été effectué avec le CDG (Centre de Gestion) récemment, le CDG ayant eu transmission du dernier tableau des effectifs.

Monsieur Rémy BARNET présente le tableau des emplois (projection à l'écran) et explique les modifications proposées ; comme indiqué en légende, les créations sont identifiées par une police de caractères verte, les suppressions sont identifiées par une police de caractères rouge. Les contractuels sont indiqués en caractères italique.

ADMINISTRATIF

- Créations : 3 postes d'Adjoint Administratif Territorial (cat C) => 1 en tant que secrétaire comptable et 2 en tant qu'ASVP
- Suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe (cat C)
- Suppression d'1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe (cat C)
- Suppression d'un poste d'Attaché (cat A)

ANIMATION

- Suppression du poste d'Adjoint d'Animation Territorial (cat C)
- Création du poste d'Animateur Principal Territorial de 2^{ème} classe (cat B)

PATRIMOINE

Suite à la demande des agents, modification du nom de la fonction : Médiateur culturel au lieu d'Animateur culturel.

SANITAIRE ET SOCIALE

- Suppression de 2 postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe (Cat C)
- Suppression de 2 postes d'ATSEM de 1ère classe (Cat C)

SPORTIVE

- Suppression du poste d'Educateur Territorial des APS (Cat B)
- Suppression du poste d'Educateur Territorial Principal de 2ème classe des A.P.S (Cat B)

TECHNIQUE

- Suppression de 3 postes d'Adjoint Technique Territorial en tant qu'Agent d'entretien de la Voirie (Cat C)
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial en tant qu'agent d'entretien à temps non complet (Cat C)
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial en tant qu'agent d'accueil et d'entretien (Cat C)
- Suppression d'un poste de Technicien Territorial Principal de $2^{\text{\`e}me}$ classe (cat B)
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe en tant qu'ASVP car les ASVP sont intégrés, plus logiquement, à la filière administrative.

Soit au total, 16 suppressions de postes proposées, et 6 créations proposées

Sur proposition de Monsieur le Maire Après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

13 - APPROBATION CONVENTION DE FINANCEMENT (CONSEIL DEPARTEMENTAL) RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE DE PROTECTION CONTRE LES EBOULEMENTS SUR LA RD 328 A LA RAVINE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre, de la construction d'une galerie de protection contre les éboulements (RD 328 à la Ravine), le Conseil Départemental propose le remplacement d'une conduite d'adduction en eau potable (vers Réservoir de Fry) d'une longueur de 260 mètres (diamètre de 110 mm en PEHD 16 Bars), ceci sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental.

La convention proposée par le Conseil Départemental vaut acte recognitif d'autorisation d'occupation du domaine public départemental à titre gracieux au profit de la Commune sur la totalité du tracé concerné par les travaux. Cette convention mentionne également un montant prévisionnel de 17 340,00 € à réaliser par le Département avant Novembre 2019, et à régler en totalité par la Commune sur présentation de facture à l'achèvement des travaux. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire Après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la convention proposée par le Conseil Départemental telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 21 avril 2018 Le Maire, Y. LAURAT

Délibération n°2018-055

14 - SUPPRESSION DES REGIES DU SIVU DE TANINGES (FORFAITS ASSURANCES, FOIRES ET EXPOSITIONS) POUR LA GESTION DU CENTRE DE SECOURS

RAPPORTEUR: MONSIEUR REMY BARNET

Le Sivu étant en cours de dissolution, et après discussion <u>et</u> demande du Comptable Public, le Conseil Municipal doit délibérer pour supprimer ces deux anciennes régies.

Sur proposition de Monsieur BARNET, Dgs Après présentation et examen du dossier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la suppression des deux Régies du SIVU de Taninges pour la gestion du centre de secours
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

A Taninges, le 12 avril 2018 Le Maire, Délibération n°2018-056 Y. LAURAT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00